

École

Nom :	École nationale supérieure d'arts et métiers
Sigle :	ENSAM
Nom d'usage :	Arts et Métiers – Sciences et Technologies
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux-Talence, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille, Metz, Paris

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2018/02-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors Périodique, renouvellement d'accréditation) :
- Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité **Génie mécanique**, en partenariat avec l'ITII Aquitaine, centre d'enseignement et de recherche de Bordeaux-Talence, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie HP (Hors Périodique, renouvellement d'accréditation) :
- Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité **Génie industriel**, en partenariat avec Ingénieurs 2000, centre d'enseignement et de recherche de Paris, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie HP (Hors Périodique, renouvellement d'accréditation) :
- Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité **Génie énergétique**, en partenariat avec Ingénieurs 2000, centre d'enseignement et de recherche de Paris, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'arts et métiers,
- Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI, rapporteur principal), Xavier ROMAGNÉ (membre de la CTI, co-rapporteur), Marie-Reine BOUDAREL (experte auprès de la CTI),
- et présenté en Commission le 9 juin 2021,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie mécanique , en partenariat avec l'ITII Aquitaine centre d'enseignement et de recherche de Bordeaux-Talence	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie mécanique , en partenariat avec l'ITII Aquitaine centre d'enseignement et de recherche de Bordeaux-Talence	Formation continue	2021	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel , centre d'enseignement et de recherche de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel , centre d'enseignement et de recherche de Paris	Formation continue	2021	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique , centre d'enseignement et de recherche de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique , centre d'enseignement et de recherche de Paris	Formation continue	2021	2022-2023	maximale

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement à compter de la rentrée universitaire 2021-2022 pour la formation d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, centre d'enseignement et de recherche de Lille, en formation initiale sous statut d'apprenti.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Distinguer plus clairement les intitulés de diplômes de Génie Mécanique et de Mécanique sur le campus de Bordeaux-Talence, les rendre plus cohérents avec les noms de marque ;
- Simplifier et harmoniser le règlement pédagogique des diplômes de spécialité en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Pour la spécialité Génie mécanique

- Mettre en place le conseil de perfectionnement ;
- Mener à terme le déploiement de la démarche compétences en s'assurant de son appropriation par tous les enseignants, tuteurs et élèves sur l'ensemble du processus dont l'évaluation ;
- Mettre en place des activités pédagogiques dédiées au développement durable en privilégiant une approche systémique ;
- Harmoniser et systématiser l'évaluation des enseignements et le pilotage des actions correctives associées ;
- Renforcer la politique de sensibilisation et de communication pour augmenter le taux de féminisation des effectifs.

Pour les spécialités Génie industriel et Génie énergétique

- Supprimer la dénomination de certificat qui prête à confusion ;
- Mettre en place des activités pédagogiques dédiées au développement durable en privilégiant une approche systémique ;
- Mener à terme le déploiement de la démarche compétences en s'assurant de son appropriation par tous les enseignants, tuteurs et élèves sur l'ensemble du processus dont l'évaluation ;
- Harmoniser et systématiser l'évaluation des enseignements et le pilotage des actions correctives associées ;
- Mettre en place un suivi de l'évolution à moyen terme des emplois.

Pour la spécialité Génie énergétique

- Décloisonner les deux options de la spécialité.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel	2021	2022-2023
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique	2020	2022-2023

Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juin 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La Présidente,
Élisabeth Crépon